



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 10-2015 - Séance du 11 mai 2015 - Ecrite

Plan de législature 2011 - 2016

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Au début de la législature 2011 - 2016, la municipalité a établi un plan de législature (vision à moyen terme, sur 5 ans), regroupant les principaux thèmes qui devaient guider son action, en dehors des tâches quotidiennes ou réglementaires (budget - comptes - gestion des affaires courantes).

Pour rappel, les principaux axes retenus, figurant dans le rapport de gestion de l'exercice 2011) étaient les suivants :

- la maîtrise des finances communales, par des engagements raisonnables et pensés,
- des infrastructures scolaires et parascolaires répondant à la demande, en constante augmentation,
- une vision régionale en matière de collaboration, en particulier avec la commune voisine de Blonay,
- le développement maîtrisé de l'aménagement du territoire, par un engagement fort au niveau du projet d'agglomération RIVELAC,
- la volonté de promouvoir un habitat à prix accessibles,
- la volonté d'une gestion responsable des déchets avec, notamment, l'introduction d'une taxe sur les déchets, permettant le maintien ou la baisse de la pression fiscale au niveau communal,
- une gestion du patrimoine efficace et rentable, y compris les ressources en eau potable,
- la promotion indispensable de notre commune, par son attractivité, notamment en matière de qualité de vie, de pression fiscale acceptable et de services.

Arrivée au terme de 4 années d'exercice, et avant cet été précédant le début du processus électoral quinquennal, elle désire communiquer au conseil communal l'état actuel de l'avancement de ses travaux, accomplis en toute collégialité et en collaborations avec les services communaux, ce qui permet maintenant de dresser un bilan très positif de l'action municipale. A cet effet, vous trouverez en annexe le plan et le suivi des différents points, par dicastère.

Enfin, pour rappel, plus précisément concernant l'aménagement du territoire, le projet d'agglomération, refusé par les services de la Confédération, servira d'outil de coordination régionale entre les 10 communes de la Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay

Le Secrétaire

J. Steiner

Annexe : mentionnée

St-Légier-La Chiésaz, le 23 mars 2015

M. Alain Bovay, syndic